

Département de la SAVOIE - Arrondissement de CHAMBÉRY

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

Place René Cassin – 73670 - Tel. : 04 79 65 81 33 - contact@saintpierredentremont.org

**PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 décembre 2021 à 19h00**

Secrétaire de séance : Hervé JACQUIER

Présents (9) : Wilfried TISSOT, Chantal CONNOCHIE, Hervé JACQUIER, Claude BAUDOIN, Pierre MEUNIER, Albane GESLIN, Elisabeth BRAURE, Adrien MAZZINI, Mathilde LOISEAU

Absents excusés (1) : Fabien REY

Absents (0) : /

Pouvoirs (1) : Fabien REY pour Claude BAUDOIN

Quorum (6) : atteint

1. APPROBATION du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 novembre 2021

VOTE : **Votants : 10** **Pour : 9** **Contre : 0** **Abstention : 1** **: APPROUVE**

2. DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

DCM – Décision modificative 3

Il est rappelé au Conseil municipal la nécessité de procéder à l'achat de nouvelles paires de chaînes pour les véhicules de déneigement communaux.

Les crédits n'étant pas suffisants sur l'opération, il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante, permettant la bonne réalisation de cet équipement de sécurité.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 21578-98 : Engins et matériels | | 5 000.00 € |
| D 2158-118 : TOITURE DES BATIMENTS COMMUNAUX | 2 000.00 € | |
| D 2158-18 : EGLISE | 3 000.00 € | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 5 000.00 € | 5 000.00 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE la décision modificative N°3 telle qu'elle vient d'être présentée par Monsieur le Maire

VOTE : **Votants : 10** **Pour : 10** **Contre : 0** **Abstention : 0** **: ADOPTEE**

DCM – Demande de subvention Collège Béatrice de Savoie

Le Conseil Départemental de la Savoie a décidé la diminution des subventions au Collège Béatrice de Savoie.

Le Collège demande aux communes de compenser cette diminution en augmentant leur subvention sur la base de 15,46€/élève (à la place des 12,89€/élève demandés ultérieurement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'au titre des Lois de décentralisation la compétence Collège est exercée par les Départements,

Considérant l'effort important demandé aux communes,

Considérant la clause de compétence générale exercée par les communes leur permettant de participer néanmoins au fonctionnement du Collège,

DECIDE de ne pas participer à hauteur de 15,46€ par collégien de la commune inscrits au Collège,

FIXE le montant de sa participation à la somme de 12.89 €/élève pour 26 élèves de la commune inscrits au Collège pour un montant de subvention de 334.10 €.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente décision sur l'exercice 2022.

VOTE : Votants : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 : **ADOPTÉE**

DCM – Taxe foncière propriétés bâties : exonération partielle de 40%

Le contrôle de la légalité des actes de la Préfecture de la Savoie a signalé à la commune que nous ne pouvons pas appliquer une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties du fait que la DCM58 a été adoptée postérieurement à la date limite fixée. L'exonération partielle de 40 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties doit être annulée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'annuler l'exonération partielle de 40 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM – Intervention extérieure en soutien administratif

En prévision d'un remplacement d'un congé maternité, la commune s'est tournée vers le Centre de Gestion Départemental de la Savoie et a publié des offres d'emploi.

En l'absence de réponse positive, la commune s'est tournée vers la seule société offrant un service de prestation de soutien administratif en Savoie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un contrat de prestation de service avec la société LE SCRIBE pour un montant de 300€TTC/jour + indemnisation de frais de transport à hauteur de 0,50€/km, au rythme de 1 jour par semaine, soit 4 jours en 2021 et pour un volume total équivalent à 1 jour par semaine jusqu'au 30/09/2022 en 2022,

Ce contrat de prestation peut être arrêté à tout moment si une personne postule et est retenue sur ce poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat liant la commune à la société LE SCRIBE

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

AUTRE

DCM – Abonnement ENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 Novembre 2020 la commune s'est engagé à mettre en place un Espace Numérique de Travail, opération qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « Label Ecole Numérique rurale 2020 » et couvrant une période de 3 ans.

L'État participe pour moitié à l'abonnement à l'Espace Numérique de Travail de l'École Communale.

Pour cet abonnement, il reste donc une prise en charge nécessaire d'environ 100€/an.

Il est proposé de prendre en charge, conjointement avec SPE Isère et sur la base du prorata du nombre d'élèves, cette somme vient en plus du budget aloué à l'école annuellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la prise en charge de cette quote-part.

VOTE : Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM – Urbanisme : Saisine par voie Electronique (SVE)

L'article L423-3 du Code de l'Urbanisme, issu de la Loi ELAN, ainsi que les différents décrets et arrêtés y afférent, dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 l'ensemble des communes devront proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'Urbanisme. Le SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier. Il appartient à chaque commune de faire la publicité du dispositif SVE qu'elle met en œuvre et d'en expliquer les modalités d'utilisation. Le dispositif est opposable aux usagers à l'exclusion de tout autre canal de communication électronique. La commune doit accuser réception des dossiers électroniquement. L'accusé de réception fait courir le délai légal d'instruction. Les communes qui ne prévoient pas de modalités de SVE ou qui n'en font pas la publicité s'exposent au risque d'être saisies directement par lettre recommandée électronique et de délivrer un accord tacite favorable non désiré

VOTE : Votants : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 : **ADOPTÉE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de mettre en place ce service de saisine par voie électronique.

3. SUJETS TRAITÉS / INFORMATION

o **Tour des commissions**

Services Techniques :

Réunion sur le déneigement et les cas particuliers et/ou problèmes remontés prévue le 15/12/2021.

Ecole :

Sur demande de la directrice de l'École, un élu sera présent (Claude Baudoin) devant le portail de l'école le 14 décembre à la rentrée du matin pour effectuer un rappel sur l'obligation de port du masque dans un rayon de 50 m.

ANVITA :

Considérant les conditions sanitaires, considérant l'absence d'urgence du parrainage, et considérant l'intérêt à l'ouverture de la cérémonie au public, la cérémonie de parrainage devant se dérouler le samedi 18/12 est reportée début 2022.

Crèche :

Les Maires des communes impliquées dans le projet et l'AADEC ont échangé autour des problèmes de local disponible, et des statuts envisageables.

Un vote aura prochainement lieu en Conseil Communautaire pour décider de l'implication dans le projet de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

○ **Cantine scolaire : Tarif des repas**

Lors du Conseil d'École, le sujet du tarif des repas de la cantine scolaire a été abordé. Un représentant de parents a transmis une demande de tarif social. La facturation selon le quotient familial existe, peut-il être mis en place à Saint Pierre d'Entremont.

Considérant le besoin d'avoir une visibilité sur la facturation des services de cantine, considérant la surcharge de travail administratif lié à la refacturation, considérant la possibilité d'aides financières pour les familles à faibles revenus (notamment via l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA SAVOIE), considérant le refus de Saint Pierre d'Entremont Isère de mettre en place une facturation au quotient familiale, le Conseil Municipal rejette cette solution.

La commune s'engage donc dans une réflexion autour d'autres solutions pour maîtriser le coût des repas.

○ **BSO Mail In Black**

Le coût du service proposé est supérieur à l'attendu. Le Conseil Municipal n'envisage pas d'y souscrire maintenant.

○ **Adhésion à l'association pour la valorisation du patrimoine cartusien**

Sur invitation de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine Cartusien, Monsieur le Maire et la Première Adjointe ont découvert les travaux très intéressants menés par l'Association.

Le périmètre d'action actuel de l'Association ne couvrant pas la Commune, le Conseil Municipal n'envisage pas l'adhésion à cette association.

○ **STEP : création d'un budget annexe (considérer les problèmes de FCTVA)**

Considérant les questions de reversement de FCTVA, considérant les dispositions légales concernant les STEP, considérant le besoin d'avoir une lisibilité des produits et des charges de la STEP, il faut envisager la création d'un budget annexe.

○ **Formation sur une application cartographique de gestion des voies communales et chemins ruraux**

Chantal Connochie et Claude Baudoin ont participé à une présentation d'une application cartographique de gestion des voies communales et chemins ruraux.

Une formation à l'utilisation de cette application est proposée par le PNRG. De nombreux élus sont intéressés.

○ **Présentation du cahier des charges des boucles VTT et vélo de routes FFCT/FFC**

Rappel des critères actuellement envisagés par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour la rédaction d'une Charte VTT et vélo de routes ;

○ **Habitat partagé**

Une réunion de présentation s'est tenue le 18/11/2021 avec les habitants du hameau des Bandets, l'association UNITOIT, un architecte, Monsieur le Maire et des élus du Conseil Municipal.

Cette réunion a permis d'apporter des réponses aux principales questions des habitants soulevées par

l'état actuel du projet.

○ **La poste/réfection ancienne école**

La démolition de la Poste est pratiquement terminée. Le terrain sera égalisé lors de la création des gradines.

Suite à une réunion entre la commune et les services patrimoine et énergie du Département, un cahier des charges pour la réfection de l'ancienne école est en cours de préparation.

○ **Navettes bus station de ski**

Durant les 4 semaines de vacances d'hiver (05/02/2022 au 07/03/2022), un service de navettes est mis en place par les communes pour accéder aux domaines skiables.

○ **Communication/Les Clés de la Tour**

Un numéro d'une page recto-verso spécial budget est prévu pour janvier 2022.

Claude BAUDOIN rappelle qu'afin que les informations du site (760 articles) soit mises à jour quotidiennement. Il est nécessaire pour toute personne détectant une erreur une une information périmée d'en informer claud baudoïn. Les élus municipaux sont chargés de relire petit à petit les sections sur lesquelles ils sont compétents.

○ **Fibre optique**

Le Département a informé l'ensemble des communes de Savoie de la saisie de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques pour engager un processus qui doit contraindre l'entreprise à respecter ses engagements.

Suite à une réunion avec Constructel, une convention pour la mise à disposition d'un emplacement pour le futur boîtier de distribution a été signée.

○ **Achat parcelles forestières**

L'achat d'une parcelle forestière de 2 Ha à côté de la parcelle communale sous la roche veran est décidée pour 10 cts/m². Son emplacement est stratégique pour de futurs achats. La somme demandée permet à Monsieur le Maire d'agir dans le cadre de ses délégations.

○ **Divers**

Pas de point divers.

Fin de séance à 22h20

-----&-----

***La prochaine séance du conseil municipal
aura lieu le lundi 17 janvier 2022 à 19h00***

